

Communiqué de presse

La Fondation Centime Climatique présente son plan d'affaire

Zurich, le 3 février 2006

Conformément à ses obligations contractuelles, la Fondation Centime Climatique a soumis à la Confédération fin janvier 2006 son plan d'affaire. La Fondation compte atteindre son objectif de réduction de CO₂ à l'horizon 2008–2012 grâce à une double stratégie. Plus des deux-tiers des revenus de la Fondation, qui s'élèvent à CHF 740 millions, seront investis en Suisse. Concrètement, CHF 180 millions doivent être affectés à un programme d'investissement visant l'assainissement énergétique des bâtiments et CHF 190 millions à trois rondes d'appels d'offres pour des projets relevant des domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. A l'étranger, CHF 200 millions seront consacrés à l'achat de certificats de Kyoto issus de projets de haute qualité.

Conformément à ses obligations contractuelles, la Fondation Centime Climatique a soumis au Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication (DETEC) le 31 janvier 2006 son plan d'affaire. Celui-ci indique comment la Fondation compte engager ses revenus, qui se monteront au total à CHF 740 millions d'ici 2012, afin d'atteindre l'objectif de réduction de CO₂ de 9 millions de tonnes à l'horizon 2008–2012. "Grâce aux moyens dont nous disposons et à la stratégie sélectionnée, nous sommes convaincus de pouvoir aller même au-delà de l'objectif qui nous a été fixé. Il faut cependant pour cela que nous parvenions à stimuler et à exploiter pleinement les potentiels de réduction existant en Suisse", explique David Syz, Président du Conseil de fondation.

Plus des deux-tiers des investissements opérés en Suisse

La Fondation compte investir CHF 520 millions en Suisse, ce qui représente plus des deux-tiers de ses moyens. Un élément central des activités en Suisse est donné par un programme d'investissement visant l'assainissement énergétique des enveloppes de bâtiment de structures résidentielles et commerciales existantes. Le programme, concerté avec les cantons et les secteurs concernés, sera lancé le 1^{er} juin 2006 et mené au moins jusqu'en

Freiestrasse 167
CH-8032 Zürich
T +41 44 387 99 00
F +41 44 387 99 09
info@stiftungsklimarappen.ch

2009. "Nous partons du principe qu'en déployant CHF 180 millions, nous parviendrons à déclencher à l'horizon 2008–2012 des réductions imputables de l'ordre de 400'000 tonnes de CO₂. Le prix de CHF 450 par tonne de CO₂ qui en découle est peut-être relativement élevé, mais il faut bien voir que l'effet de ces mesures se fera sentir jusqu'en 2030", dit Marco Berg, Directeur de la Fondation Centime Climatique.

Le deuxième volet en Suisse est formé par des appels d'offres opérant selon un modèle d'enchère et visant des projets relevant des domaines des carburants, de la chaleur industrielle et de l'utilisation de la chaleur d'échappement. Les projets seront sélectionnés suivant leur efficacité au niveau des coûts (prix par tonne de CO₂ réduite) jusqu'à épuisement des fonds. "Nous prévoyons de conduire trois rondes d'enchère d'ici fin 2007, la première à partir du 1^{er} juin 2006, au cours desquelles CHF 190 millions seront disponibles au total. Nous en espérons une réduction avoisinant le million de tonnes de CO₂ sur la période 2008–2012. Le prix escompté pour les réductions en Suisse est donc en moyenne de CHF 200 par tonne de CO₂, et ainsi 10 fois plus élevé qu'à l'étranger", indique Marco Berg.

Par ailleurs, la Fondation conclura d'ici l'été 2006 avec des intermédiaires sélectionnés (agences, associations et autres) des contrats visant l'entremise de projets moyennant un honoraire. La Fondation acquerra aussi elle-même de manière courante des projets à grande échelle offrant un volume de réduction supérieur à 2'000 tonnes de CO₂ par an. En vue d'un déploiement de moyens de CHF 80 millions et d'un prix moyen de CHF 200 par tonne de CO₂, l'on peut s'attendre à des réductions supplémentaires de 400'000 tonnes de CO₂ sur la période 2008–2012.

Les chiffres indiqués pour l'allocation des moyens sont des valeurs indicatives. La Fondation va par ailleurs former une réserve stratégique de CHF 70 millions, dont la distribution sera décidée en 2008. Les conditions cadre futures de la politique climatique suisse devraient alors être mieux connues, et nous disposerons de même de premières expériences avec les programmes de la Fondation. En particulier, en cas de succès du programme dans le secteur des bâtiments, la réserve stratégique se verrait affectée à sa continuation au-delà de 2009.

Achat de certificats de Kyoto de haute qualité

La Fondation prévoit par ailleurs d'affecter CHF 200 millions à l'achat de certificats de Kyoto issus de projets réalisés à l'étranger. Avec un prix moyen escompté de CHF 20 par tonne de CO₂, le volume de certificats acquis dépassera de 25% la quantité que la Fondation peut imputer à son objectif auprès de la Confédération (8 millions de tonnes). "Nous pouvons ainsi couvrir les risques de livraison. Nous nous concentrons sur les projets relevant des domaines de l'exploitation des énergies renouvelables et de la réduction des émissions de méthane. Nous voulons mettre l'accent sur des projets de petite taille de qualité exceptionnelle. Nous renonçons par contre à l'achat de certificats issus des projets controversés de HFC23 ainsi que de projets de puits de carbone visant le reboisement des forêts", précise Marco Berg.

Par un appel d'offres public, la Fondation invitera le 10 février 2006 les opérateurs de fonds, brokers et traders à présenter leurs prestations. Le délai de remise des offres est fixé au 10 mars 2006. Les offres seront évaluées d'ici fin mars, et les négociations ensuite engagées avec les prestataires sélectionnés. On peut s'attendre à la conclusion de premiers contrats visant l'acquisition de certificats avant la fin du premier semestre 2006.

Examen par la Confédération d'ici fin février

Conformément à ses obligations contractuelles, le DETEC examinera d'ici le 1er mars 2006 le plan d'affaire soumis et prendra position. A la lumière de cette prise de position, la Fondation révisera le plan d'affaire et soumettra au DETEC le 31 décembre 2006 un plan d'affaire actualisé, et le 30 juin 2007 le plan d'affaire définitif.

La Fondation Centime Climatique

La Fondation Centime Climatique a été créée en août 2005 en tant que mesure volontaire des milieux des affaires au sens de la loi sur le CO₂. Son objectif est d'apporter une contribution économiquement efficiente à ce que la Suisse puisse remplir ses engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto. Depuis le 1^{er} octobre 2005, la Fondation est alimentée par une contribution des importateurs d'essence et de diesel à hauteur de 1,5 centimes par litre. Les revenus en sont investis en totalité dans des projets de protection climatique en Suisse et à l'étranger.

Informations supplémentaires:

Marco Berg
Directeur de la Fondation Centime Climatique
Tel: 079 829 71 03
www.stiftungsklimarappen.ch